

Rechercher

depuis

A LA UNE

[international](#)
[europe](#)
[france](#)
[société](#)
[régions](#)
[carnet](#)
[horizons](#)
[analyses & forums](#)
[entreprises](#)
[médias](#)
[aujourd'hui](#)
[météo](#)
[sports](#)
[sciences](#)
[culture](#)
[cinéma](#)[version texte](#)

CHAINES

[aden](#)
[examens 2004](#)
[finances](#)
[forums](#)
[mots croisés / jeux](#)
[automobile](#)
[shopping](#)

ANNONCES

[emploi](#)
[immobilier](#)
[autos - motos](#)

Le Monde en PDF

[Le quotidien prêt à imprimer](#)

Abonnements

POINT DE VUE

Mauvais procès contre l'énergie éolienne, par André Antolini, Jean Besson et Christian Pierret

LE MONDE | 09.06.04

Pouvons-nous à ce point continuer de faire l'impasse sur cette filière ?

Le choc frontal entre les partisans de l'énergie nucléaire et ceux des énergies renouvelables a-t-il un sens ? Serait-il incongru de prôner en même temps le développement de l'une comme des autres ?

Au Parlement a commencé l'examen de la première loi d'orientation sur l'énergie de notre pays. Cette réflexion, inscrite dans la loi de février 2000 sur le service public de l'électricité, a été préparée par un débat national en 2003. Ce débat a fait apparaître un large consensus en faveur d'une politique de réduction de notre consommation d'énergie et autour de la nécessité d'un "bouquet énergétique" équilibré, ce qui se traduit principalement par la nécessité de développer les énergies renouvelables tout en conservant notre maîtrise du parc de production nucléaire d'électricité.

Il ne s'agit donc pas de choisir une source d'énergie au détriment des autres. Il faut, au contraire, lever les obstacles à un développement équilibré de chacune.

Aujourd'hui, rares sont ceux qui mettent en cause le développement des sources renouvelables d'énergie thermique (solaire thermique, bois, géothermie...). Tel n'est pas le cas pour l'énergie nucléaire ou pour l'énergie éolienne.

Pour la première, la question principale reste probablement la sécurité, et particulièrement du sentiment que nos concitoyens ont de cette sécurité. A l'occasion du lancement, programmé, de l'European Pressurised Reactor (EPR), il faut répondre clairement à cette interrogation qui porte sur la période d'exploitation et sur celle, plus longue, du traitement des déchets. Progresser dans ce domaine est de l'intérêt de tous et pas seulement des Français. Cela sous-entend des efforts accrus en matière de recherche et une authentique révolution culturelle quant à la pédagogie et à la transparence de l'information des citoyens.

La production par la France d'électricité d'origine nucléaire dans des conditions de totale sécurité bénéficie à tous les citoyens d'Europe. Si l'on admet qu'il faut, pour préparer le renouvellement de notre outil de production et préserver notre indépendance énergétique, lancer l'EPR, il ne faudrait surtout pas s'en tenir là et tourner le dos à d'autres sources d'énergie largement disponibles dans notre pays : l'énergie éolienne et l'énergie solaire.

Ne donnons pas à croire que la décision de construire l'EPR serait influencée par une sorte de réflexe nationaliste, ce qui ne peut constituer une raison suffisante pour un tel choix, encore moins aux yeux de nos partenaires européens. Tranchons fermement le débat de la date du lancement de l'EPR que certains jugent indispensable aujourd'hui et que d'autres estiment possible dans quelques années et reconnaissons que cette position doit aussi prendre en considération un raisonnement de politique industrielle.

Devant l'intérêt de préserver l'avance, le savoir-faire et les emplois que possède la France au sein de la filière nucléaire, un tel raisonnement n'a rien de méprisable. Mais pourquoi refuser que cette logique s'étende à d'autres filières : photovoltaïque ou éolien ?

L'éolien connaît une très forte croissance dans le monde et particulièrement en Europe. La production d'électricité par les éoliennes installées sur notre continent était l'an dernier de 60 milliards de kilowattheures, ce qui correspond à la consommation d'électricité (hors chauffage électrique)

Imprimer

Envoyer par email

Classer cet article

d'environ 30 millions d'Européens. Or plus de 99 % des éoliennes installées en Europe le sont hors de France et cette filière ne représente aujourd'hui que 0,1 % de l'électricité que nous produisons ! D'ailleurs, la capacité installée aujourd'hui dans notre pays (moins de 300 mégawatts) n'atteint même pas 3 % des objectifs qu'il nous faut remplir d'ici à 2010 pour satisfaire aux engagements que nous avons pris, à l'instar des autres pays membres, afin de développer les moyens de production d'électricité de source renouvelable. Pouvons-nous à ce point continuer de faire l'impasse sur cette filière ?

Certains instruisent contre l'énergie éolienne un mauvais procès inspiré d'un ultra-conservatisme hors d'âge. Nous n'insisterons pas sur les charges caricaturales : le bruit de ces machines serait insoutenable alors qu'il est le plus souvent imperceptible à quelques centaines de mètres, elles feraient peser une menace sur les oiseaux - assertion démentie par la réalité du suivi ornithologique mené pour chaque projet.

Alors que le coût d'un kilowattheure éolien est aujourd'hui situé dans la moyenne des coûts de production de l'électricité et qu'il ne cesse de décroître, la querelle sur le supposé surcoût de cette forme d'énergie, à plus forte raison si l'on prend en compte les émissions évitées de gaz à effet de serre, n'a pas de sens.

Reste l'appréciation que l'on peut avoir sur l'impact dans le paysage. Dans notre pays, une série de mesures législatives et réglementaires exceptionnelles permet de s'assurer que cet impact est aussi faible que possible ; la loi a même imposé - obligation qui n'existe pour aucune autre forme de production d'énergie - que le "démantèlement" des éoliennes à l'issue de leur exploitation soit cautionné par une banque ou un établissement financier !

Il faut cesser de dresser de nouveaux obstacles au développement déjà très encadré de cette énergie. Et pourtant, un amendement adopté en première lecture dans la loi d'orientation sur l'énergie, qui modifie le code de l'urbanisme, institue à l'égard de l'éolien une mesure discriminatoire comme on en voit peu. Cette nouvelle disposition n'est rien d'autre qu'une tentative de supprimer purement et simplement cette filière énergétique dans notre pays.

Autre obstacle au développement de l'éolien, une règle impose que les fermes éoliennes bénéficiant des mesures de soutien au développement des énergies renouvelables (tarif d'achat) ne dépassent pas un plafond de 12 mégawatts, ce qui correspond à environ six machines aujourd'hui, moins demain lorsqu'elles seront plus puissantes. Cette règle, qui a trouvé sa justification politique en 2000, n'a aucun fondement, ni technique ni économique. Elle contribue à la dispersion des éoliennes dans le paysage. Sa suppression doit intervenir le plus rapidement possible.

Tourner le dos à l'une ou l'autre des énergies renouvelables, c'est tourner le dos à l'avenir, à la jeunesse et aux dizaines de milliers d'emplois qui peuvent être créés, comme l'ont amplement démontré nos voisins européens.

André Antolini est président du Syndicat des énergies renouvelables.

Jean Besson, ancien député, est chargé de mission auprès du ministre de l'industrie.

Christian Pierret, ancien ministre de l'industrie, est avocat.

* ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 10.06.04

Acheter les droits de reproduction **PUBLI-©**

[S'abonner au Monde.fr - 5 Euros par mois](#)

Droits de **reproduction** et de **diffusion** réservés © **Le Monde** 2004

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la **licence** de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.

La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par Diffusion Contrôle

[Besoin d'aide ?](#) | [L'abonnement au Monde.fr](#) | [Conditions générales de vente](#) | [Qui sommes-nous ?](#)